

Commune de MEGEVE

DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE N°4 DU PLU – CONSTRUCTION DU TELESKI DE LA CRY - APPROBATION

La Commune informe que par délibération n° 2020-142-DEL en date du 30 juin 2020, le Conseil Municipal de MEGEVE a notamment :

- déclaré d'intérêt général le projet de construction du télésiège de la Cry et d'aménagement d'une piste de ski alpin ;
- approuvé la mise en compatibilité n°4 du Plan Local d'Urbanisme avec la déclaration de projet prononçant l'intérêt général de l'opération.

Cette délibération est affichée en Mairie pendant un mois et peut, ainsi que le dossier, être consultée auprès du pôle DAD du lundi au vendredi pendant les horaires d'ouverture de ce service au public soit de 8h30 à 12h00.

Le Maire,

Catherine JULLIEN-BRECHES